

Tableau mentionné de l'autre part.

- 1.—Rivière du Loup et St. Antonin,
- 2.—Notre-Dame du Portage et St. André,
- 3.—St. Alexandre et Ste. Hélène,
- 4.—Kamouraska et St. Paschal,
- 5.—St. Denis et Mont-Carmel,
- 6.—La Rivière Ouelle et St. Facôme,
- 7.—Ste. Anne et St. Onésime,
- 8.—St. Roch et Ste. Louise,
- 9.—St. Jean Port-Joli et St. Aubert,
- 10.—L'Islet et St. Cyrille,
- 11.—Le Cap St. Ignace et St. Thomas,
- 12.—St. Pierre et St. François,
- 13.—Berthier et St. Valier,
- 14.—St. Raphaël et St. Cajetan,
- 15.—St. Michel et Beaumont,
- 16.—St. Gervais et St. Charles,
- 17.—St. Lazare et Ste. Claire,
- 18.—Ste. Hénédine et Ste. Marguerite,
- 19.—St. Edouard et St. Malachie de Frampton,
- 20.—St. George et St. François de la Beauce
- 21.—Lambton et Forsyth,
- 22.—St. Victor et St. Ephrem de Tring,
- 23.—Ste. Marie et St. Elzéar,
- 24.—St. Joseph et St. Frédéric,
- 25.—St. Sylvestre et Broughton,
- 26.—St. Giles et Ste. Agathe,
- 27.—St. Ferdinand et Ste. Sophie d'Halifax,
- 28.—St. Calixte et Ste. Jule,
- 29.—St. Isidore et St. Lambert,
- 30.—St. Anselme et St. Henri,
- 31.—St. Joseph de la Pointe-Lévis et N. D. de la Victoire,
- 32.—St. Jean Chrysostôme et St. Romuald,
- 33.—St. Nicolas et St. Etienne de Lauzon,
- 34.—St. Antoine et St. Appollinaire,
- 35.—Ste. Croix et St. Flavien,
- 36.—Lotbinière et St. Edouard,
- 37.—Ste. Emmélie et St. Jean Deschaillons,
- 38.—Les Grondines et Deschambault,
- 39.—St. Casimir et St. Alban,
- 40.—Portneuf et Cap Santé,
- 41.—St. Bazile et St. Raymond,
- 42.—La Pointe-aux-Trembles et St. Augustin,
- 43.—St. Colomb et Ste. Foye,
- 44.—Ancienne Lorette et St. Ambroise,
- 45.—Charlebourg et Beauport,
- 46.—Ste. Catherine et Valcartier,
- 47.—L'Ange-Gardien et le Château-Richer.
- 48.—Ste. Anne et St. Joachim,
- 49.—La Petite Rivière et la Baie St. Paul,
- 50.—St. Urbain et St. Hilarion,
- 51.—Les Eboulements et St. Irénéé,
- 52.—La Malbaie et Ste. Agnès,
- 53.—Notre-Dame de Laterrière et Hébertville,
- 54.—Chicoutimi, Ste. Anne et la Rivière-aux-Sables.
- 55.—St. Alphonse et St. Alexis de Bagot.

N. B.—MM. les Curés de l'Île-aux-Coudres, de l'Île-aux-Grues, du Cap-Rouge, des Eureuils, de St. Bernard, de Leeds, de Buckland, du lac Etchemin, de Wolfstown, de St. Ferréol, de Laval, de St. Fidèle, de l'Anse St. Jean et de Roberval, dont les paroisses ne sont pas mentionnées dans le tableau ci-dessus, pourront venir à la retraite, en les recommandant aux soins de leurs confrères voisins.